

Le nouveau réseau de proximité en Gironde



La déclinaison opérationnelle du nouveau réseau de proximité s'étalera de 2021 à 2023.

Si aucun chiffrage n'a été avancé par la direction locale sur le nombre de suppression d'emplois pour cette période, sur les effectifs qui seront maintenus dans les antennes ou encore sur la taille de l'équipe pour le travail à distance, nous savons d'ores et déjà qu'au niveau national, après les 1500 suppressions d'emplois annoncées pour 2020 la DGFIP subira 1800 suppressions supplémentaires en 2021 et 1600 en 2022 (qui s'ajoutent aux 40 000 depuis 10 ans).

Depuis des années, la DGFIP absorbe la grande majorité des suppressions d'emplois, et les services déjà exsangues, vont subir de nouvelles restructurations.

Beaucoup de collègues sont déjà en souffrance, tandis que les usagers sont à bout de nerfs.

Aujourd'hui, avec le nouveau réseau de proximité, c'est le démantèlement pur et simple de la DGFIP qui a été annoncé.

Ce nouveau réseau se traduit par un nombre réduit de services de gestion mais avec une multiplicité de points de contact.

Précision importante :

* **Antenne :** implantations et emplois maintenus jusqu'en 2026. Les antennes sont ouvertes à mutation

* **Travail à distance :** **pas d'emploi maintenu.** Maintien provisoire d'une équipe sur site absorbé pour travail à distance (calibrage emplois, missions et lieux de travail non communiqués)



Détail des services concernés par les fermetures, fusions et transferts :

- **Trésoreries : Création de 7 Services de Gestion Comptable, d'1 trésorerie hospitalière, et maintien de 6 antennes jusqu'en 2026 en lieu et place des 32 Trésoreries existantes aujourd'hui**

SGC de Castres : création en janvier 2021

Fusion des trésoreries de Castres, Cambes et Créon avec antenne* à Créon.

Aspect métiers :

- Transfert du recouvrement de Castres au SIP Pessac-Talence
- Transfert recouvrement de Cambes au SIP Cenon
- Transfert de l'activité SPL de Cambes vers le SGC de Castres et l'antenne de Créon
- **Transfert de l'activité SPL de Rauzan vers l'antenne de Créon**
- **Création de la fonction de Conseillers Décideurs Locaux**

Reporté à septembre 2021 :

- Transfert de certaines communes de l'activité SPL de la Trésorerie de Cenon vers le SGC de Castres
- Transfert de certaines communes de l'activité SPL de la Trésorerie de Pessac vers le SGC de Castres
- **Transfert de certaines communes de l'activité SPL de Cadillac vers le SGC de Castres**
- **Transfert de l'activité SPL de Villenave d'Ornon vers le SGC de Castres**

Le SGC de Castres aura pour compétence les communautés de Commune de Jalle Eau Bourde, Montesquieu, Coteaux Bordelais, Portes de l'Entre Deux Mers et Créonnais.

SGC de Coutras : création en 2021

Fusion des trésoreries de Coutras, Ste Foy, Castillon et Rauzan avec maintien d'une antenne* à Rauzan

Aspect métiers :

- Transfert de l'activité recouvrement de Coutras au SIP Libourne
- Transfert de l'activité recouvrement de Rauzan au SIP Libourne
- Transfert de l'activité recouvrement de Castillon au SIP Libourne
- Transfert de l'activité recouvrement de Ste Foy au SIP Libourne
- Transfert de l'activité SPL de Castillon vers le SGC de Coutras

- Transfert de l'activité SPL de Ste Foy vers le SGC de Coutras
- **Transfert de l'activité SPL de Créon vers le SGC de Coutras**
- Transfert de la gestion hospitalière de Coutras à la Trésorerie Hospitalière de Cadillac
- Transfert de la gestion hospitalière de Rauzan à la Trésorerie Hospitalière de Cadillac
- Transfert de la gestion hospitalière de Castillon à la Trésorerie Hospitalière de Cadillac
- Transfert de la gestion hospitalière de Ste Foy à la Trésorerie Hospitalière de Cadillac
- Transfert de certaines communes de La Réole vers le SGC de Coutras **(reporté à septembre 2021)**
- Transfert de certaines communes de Créon vers le SGC de Coutras
- Transfert de certaines communes de Langon vers SGC de Coutras



2022 :

Transfert de certaines communes de la trésorerie Libourne vers le SGC de Coutras
 Transfert de l'activité SPL de Libourne vers le SGC de Coutras

SGC de Pauillac : création en janvier 2021

Fusion des trésoreries de Pauillac, Soulac et Castelnau avec maintien d'une **antenne*** à Soulac

Aspect métiers :

- Transfert de l'activité recouvrement impôts de Pauillac vers les SIP de Lesparre et Mérignac
- Transfert de l'activité SPL de Pauillac et de Soulac vers le SGC de Pauillac et l'antenne de Soulac
- Transfert de la gestion hospitalière de Pauillac à la Trésorerie Hospitalière de Cadillac
- **Création de la fonction de Conseillers Décideurs Locaux**

Reporté à septembre 2021 :

-Transfert de certaines communes de l'activité SPL de Blanquefort vers le SGC de Pauillac

Le SGC de Pauillac aura pour compétence les communautés de communes de Médoc Coeur de Presque-Ile, Médoc Estuaire, Médulienne et Médoc Atlantique.



- Transfert de l'activité SPL de Castelnau vers le SGC de Pauillac
- Transfert du recouvrement de Castelnau au SIP Lesparre

La Trésorerie de Castelnau devient l'**antenne*** du SIE de Mérignac

SGC de Belin-Béliet : création en 2021 – reporté à 2022

Fusion des trésoreries d'Audenge, d'Arcachon et Belin-Béliet avec création d'une **antenne*** à Biganos

Aspect métiers :

- **Transfert de l'activité recouvrement impôts de Belin-Béliet vers le SIP Audenge et de Langon**
- Transfert activité SPL d'Arcachon et Audenge vers le SGC Belin-Béliet et Biganos
- Transfert de certaines communes de Belin-Béliet vers la trésorerie de La Réole
- Transfert de la gestion hospitalière d'Arcachon à la Trésorerie Hospitalière de Cadillac

SGC de St André de Cubzac : création en 2022

Fusion des trésoreries d'Etauliers, de Blaye et St Savin avec maintien d'une **antenne*** sur St Savin

Aspect métiers :

- Transfert activité recouvrement impôts de St Savin et Etauliers au SIP Blaye
- Transfert de l'activité SPL d'Etauliers et de Blaye vers le SGC de St André et l'antenne de St Savin
- Transfert de certaines communes de Libourne vers le SGC de St André.
- Transfert de la gestion hospitalière de Blaye à la Trésorerie Hospitalière de Cadillac



Transfert de l'activité SPL de la trésorerie de Cenon (collectivités hors métropole) vers le SGC de St André

Transfert de l'activité SPL de la trésorerie de Libourne vers le SGC de St André

SGC La Réole : création en 2022

Fusion des trésoreries de La Réole, Langon et Bazas avec maintien d'une **antenne*** à Bazas

Aspect métiers :

- Transfert de l'activité SPL de Langon vers le SGC La Réole
- Transfert de l'activité SPL de Cadillac vers le SGC La Réole (hors secteur hospitalier)
- Transfert de la gestion hospitalière de La Réole à la Trésorerie Hospitalière de Cadillac
- Transfert de la gestion hospitalière de Bazas à la Trésorerie Hospitalière de Cadillac



2021 :

Transfert de certaines communes de Belin Béliet vers la trésorerie de la Réole

Transfert de certaines communes de Créon vers la trésorerie de la Réole

Création Trésorerie Hospitalière de Cadillac en 2022

Fusion des secteurs hospitaliers de Cadillac, Arcachon, Bazas, Blanquefort, Pauillac, Castillon, Rauzan, Coutras, La Réole

et création d'une **antenne*** sur **Libourne** qui gèrera les secteurs hospitaliers de Ste Foy la Grande, Libourne et Blaye.

La création de la trésorerie hospitalière s'effectuera par paliers :

◆ 2021 :

- Transfert de la gestion hospitalière de Coutras vers Cadillac
- Transfert de la gestion hospitalière de Rauzan vers Cadillac
- Transfert de la gestion hospitalière de Castillon vers Cadillac
- Transfert de la gestion hospitalière de Ste Foy vers Cadillac **(annulé)**
- **Transfert de la gestion hospitalière de Ste Foy vers l'antenne de Libourne.**
- Transfert de la gestion hospitalière de Pauillac vers Cadillac

◆ 2022 :

- Transfert de la gestion hospitalière de Blaye vers Cadillac **(annulé)**
- **Transfert de la gestion hospitalière de Blaye vers l'antenne de Libourne**
- **Transfert de la gestion hospitalière de Libourne vers l'antenne de Libourne**
- Transfert de la gestion hospitalière de La Réole vers Cadillac
- Transfert de la gestion hospitalière de Bazas vers Cadillac
- **Transfert de la gestion hospitalière d'Arcachon vers Cadillac (initialement prévu en 2021)**

◆ 2023 :

- Transfert de la gestion hospitalière de Libourne vers Cadillac **(annulé)**
- Transfert de la gestion hospitalière de Blanquefort vers Cadillac

SGC de Pessac : création en 2023

Fusion des trésoreries de Pessac, Villenave, Blanquefort et Cenon

Aspect métiers :

- Transfert d'une partie de l'activité SPL de Villenave et Blanquefort vers le SGC de Pessac
- Transfert d'une partie de l'activité SPL de Cenon (collectivités de la métropole) vers le SGC de Pessac

Travail à distance* possible depuis Blanquefort et Cenon



Septembre 2021 transfert des communes hors métropole :

- des trésoreries de Pessac et Villenave vers la trésorerie de Castres
- de la trésorerie de Blanquefort vers le SGC de Pauillac

Création Trésorerie CHU de Saint Jean d'Ilac 2023 – projet suspendu

Transfert de l'activité de la trésorerie Bordeaux CHU et Charles Perrens vers la nouvelle Trésorerie de St Jean d'Ilac.

Pas d'annonce pour l'instant concernant :

- Trésorerie de Bordeaux municipale et métropole
 - Trésorerie de Bordeaux municipale
- Paierie Régionale Nouvelle Aquitaine
 - Paierie Départementale Gironde
 - Trésorerie Bordeaux Amendes

➤ **SIP : 7 SIP en 2022 au lieu de 10 actuellement**

SIP Audenge 2021 – reporté à 2022

Transfert du SIP d'Arcachon à Audenge avec **antenne*** à Arcachon.

- Transfert de l'activité SPL d'Audenge vers le SGC Belin-Béliet et Biganos
- Transfert d'une partie de l'activité recouvrement de Belin Beliet vers le SIP d'Audenge
- Transfert progressif des emplois entre 2021 et 2023 du SIP d'Arcachon vers le SIP d'Audenge



2022 :

Transfert de la mission foncière du SIP d'Arcachon au SDIF de Langon

SIP de Langon 2022

Fusion des SIP de Langon et La Réole avec **travail à distance*** depuis La Réole

- Transfert d'une partie de l'activité recouvrement de Belin Beliet vers le SIP de Langon

SIP de Blaye 2022

Fusion des SIP de Blaye et Libourne avec maintien **d'une antenne*** à Libourne

- Transfert de l'activité recouvrement impôts de la Trésorerie de St Savin vers le SIP de Blaye
- Transfert de l'activité recouvrement impôts de la Trésorerie d'Etauliers vers le SIP de Blaye

SIP de Lesparre 2022

Fusion des SIP de Lesparre et Mérignac avec maintien d'une **antenne*** sur Mérignac



Transfert de la mission foncière du SIP de Mérignac vers l'**antenne*** du SDIF de la Cité

SIP Cenon

2021 : Transfert de l'activité recouvrement de Cambes vers le SIP Cenon

2022 : Transfert des emplois fonciers du SIP Cenon vers l'antenne SDIF de Libourne

SIP Pessac-Talence

2021 : Transfert de l'activité recouvrement de Castres vers le SIP Pessac Talence

2022 : Transfert des emplois fonciers du SIP Cenon vers le SDIF Langon

SIP Libourne

2021 :

- Transfert d'une partie de l'activité recouvrement impôts de Rauzan au SIP Libourne
- Transfert de l'activité recouvrement impôts de Coutras au SIP Libourne
- Transfert de l'activité recouvrement impôts de Castillon au SIP Libourne
- Transfert de l'activité recouvrement impôts de Ste Foy au SIP Libourne

SIP Le Réole

2021 : Transfert d'une partie de l'activité recouvrement impôts de Rauzan vers le SIP de la Réole

SIP Bordeaux

Aucune annonce faite pour l'instant

Création du Service Départemental des Impôts Fonciers en septembre 2021

Création d'un Service Départemental Foncier à Langon avec **antennes*** à Libourne et Bordeaux.

Chaque implantation regroupera à la fois les missions PTGC, PELP, PELH ainsi que les missions foncières actuellement dans les SIP.

2021 :

Regroupement des missions foncières du SIP Langon et du PTGC La Réole sur le SDIF de Langon

2022 :

- Transfert de la mission foncière du SIP d'Arcachon au SDIF de Langon
- Transfert de la mission foncière du SIP Pessac-Talence au SDIF de Langon (+emplois)
- Transfert d'une partie du PTGC de Bordeaux au SDIF de Langon
- Transfert de la mission foncière du SIP de Mérignac vers l'antenne du SDIF de la Cité
- Transfert de la mission foncière du SIP de Lesparre vers l'antenne du SDIF de la Cité

- Transfert mission foncière du SIP Cenon vers l'antenne SDIF de Libourne (+emplois)
- Transfert mission foncière du SIP Blaye-Libourne vers l'antenne SDIF de Libourne

➤ **SIE : 5 SIE en 2022 au lieu de 8 actuellement**

SIE Arcachon 2023

Fusion des SIE d'Arcachon et de Pessac-Talence avec **travail à distance*** depuis SIE Pessac-Talence

SIE Mérignac 2022

Fusion des SIE de Mérignac et Lesparre avec **antenne*** à Castelnau

SIE Cenon 2022

Fusion des SIE de Cenon et Langon avec **travail à distance*** depuis Langon

SIE Libourne (déjà d'actualité)

Fusion des SIE de Libourne et de Blaye avec travail **antenne*** à Blaye

SIE Bordeaux

Aucune annonce faite pour l'instant

Pour les autres services

➤ **SPF : 2 SPF au lieu de 5 actuellement**

Fusion des SPF Bordeaux 1 et 2

Fusion des SPF Bordeaux 3 et Libourne sur Libourne avec maintien d'une **antenne*** sur Bordeaux

➤ **PCRP : 1 site en 2022 au lieu de 3 aujourd'hui**

Fusion des PCRP de Bordeaux, Mérignac et Arcachon sur Mérignac avec maintien d'une **antenne*** à Arcachon

➤ **Brigades** :

Fusion BDV1 et BDV 2 sur Mérignac

Transfert de la BDV 5 sur Arcachon avec **antenne*** sur Mérignac

➤ **Services de direction** :

Pas d'annonce pour l'instant

➤ **Conseillers locaux** :

24 cadres « version VRP » qui donneront des conseils à la carte aux collectivités et prépareront des analyses financières prospectives.

La mise en place des conseillers aux décideurs locaux se fera progressivement au rythme de la création des SGC .

➤ **Accueils de proximité** :

Ces accueils se matérialiseront sous la forme de Maisons de Services aux Publics (MSAP) ou d'Espaces France Services (EFS).

36 accueils de proximité verront le jour d'ici fin 2021.

Ces accueils seront gérés par des « animateurs » externes à notre administration qui seront formés par la DGFIP, mais n'auront pas accès à nos applicatifs.

Pour les questions précises sur le dossier d'un usager, l'animateur contactera un référent dans le service concerné par la demande.

Dans les MSAP, il pourra éventuellement y avoir une permanence ponctuelle de la DGFIP à certains moments forts (lors des campagnes) assurée par un agent de l'Équipe de Renfort (EDR).

Concernant les EFS, les agents de la DGFIP pourront faire acte de candidature.

2 EFS vont voir le jour à Ste Foy la Grande et Castillon : un appel à candidature va être lancé prochainement.

Les agents de la DGFIP qui souhaitent rejoindre ces structures seront mis à disposition de l'EFS et formés pour répondre à des questions dans divers domaines (CAF, Pôle emploi, etc.). Ils resteront cependant rattachés fonctionnellement et hiérarchiquement à la DGFIP.

La Démétropolisation

Après le NRP, voici le nouveau projet de démantèlement de nos structures !!!

Des pans entiers de services vont être transférés vers d'autres zones géographiques avec possibilité de regroupement des missions dans des services à compétence nationale.

Les nouveaux services et missions sur la sellette :

- CSP,
- SIE,
- SPF,
- SDE,
- CGSR (retraites),
- SLR,
- Centres de contact.

Pour l'instant la Direction ne sait pas combien d'agents seront concernés en Gironde par ces transferts de missions et assure qu'il n'y aura pas de mobilité forcée.

Cette démétropolisation s'effectuera entre 2021 et 2024.

50 collectivités ont déjà été choisies pour accueillir ces nouvelles structures et 20 nouvelles devraient être sélectionnées prochainement par la Direction Générale.

Aucune information précise n'a été apportée par la Direction pour le moment.

Pour la CGT Finances publiques seul le maintien du réseau actuel et sa consolidation permettra de garantir un service public de qualité à l'ensemble des citoyens.

Cela passe également par le développement de nos missions, la réintégration de celles qui ont été externalisées, l'arrêt des suppressions d'emplois et des embauches statutaires pour exercer toutes nos missions dans de bonnes conditions.

C'est pourquoi la CGT Finances Publiques exige :

- L'arrêt du démantèlement de la DGFIP par l'abandon du nouveau réseau de proximité présenté.
- La consolidation et la réimplantation de services de la DGFIP de pleine compétence au plus près des citoyens ;
- Des embauches statutaires et des moyens à la hauteur des besoins pour l'exercice de toutes les missions de la DGFIP ;
- La pérennité de l'exercice de toutes les missions à la DGFIP ;
- Le renforcement du statut des fonctionnaires, seul garant de l'égalité de traitement des citoyens et de l'indépendance des fonctionnaires vis-à-vis des pouvoirs publics ;



